Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 avril 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **4 avril 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

L'an deux mil onze, le quatorze avril à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline- M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – M. RIVIERE Lucien – Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme HEBERT Monique a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. René MONDON – **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &

&

AFFAIRE N° 8 / CREATION DE PARKING

- **Principe de l'opération**
- **Approbation du plan de financement**

Le Maire porte à la connaissance du conseil, la nécessité d'aménager le terrain cadastré AS 420 (près du gymnase) en parking, notamment pour les bus assurant le ramassage scolaire des élèves du collège.

L'étude réalisée intègre notamment :

…/…

- Les travaux préparatoires ;

- La réalisation de la voirie et des marquages nécessaires dont :
 - mise en œuvre d'une plateforme en enrobé
 - réalisation d'espace piétonnier pour assurer la jonction avec le gymnase et les emplacements bus
 - réalisation de trottoir en béton

- Prise en compte du réseau eaux pluviales.

Le coût de l'opération est estimé à 162 101,63 euros TTC dont :

• 150 896,38 € pour les travaux
• 10 500,00 € pour la maîtrise d'œuvre
• 705,25 € pour les relevés

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat – DETR 2011	45 %	67 231,08
Commune	55 %	82 171,33
TVA à charge communale		12 699,22

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver l'opération
- Le cas échéant, le plan de financement tel que proposé.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- le principe des travaux et de la dépense ;
- le plan de financement de l'opération **« Création de parking pour les bus scolaires »** tel que proposé ;
- Autorise le maire ou en son absence le premier adjoint à signer les documents contractuels correspondants et à solliciter la prise de l'arrêté de subvention dans les meilleurs délais.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,